



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2016

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M. Thierry FREY, M^{me} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Néant

1 – Procès-verbal de la séance du 8 Mars 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Mars 2016 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de soutien à l'investissement public des Communes – Appel à projets pour la programmation 2016 – Mise en accessibilité de la salle polyvalente et de l'école maternelle aux personnes à mobilité réduite

A – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'au vu des éléments révélés par la mise à jour du diagnostic « accessibilité des ERP aux personnes handicapées », il propose d'inscrire en premier lieu pour l'année 2016 sur l'Agenda d'Accessibilité programmée, les transformations préconisées pour la salle polyvalente et l'école maternelle, à savoir :

Pour la salle polyvalente :

- Remplacement de la porte latérale avec battant
- cheminements extérieurs et accès à l'établissement
- circulations intérieures horizontales
- pose d'une main-courante
- la mise aux normes des toilettes
- les bars : salle polyvalente et club house (ASH)

Pour l'école maternelle :

- système de communication de présence
- mise en conformité d'une marche
- marquage d'un vitrage
- la mise aux normes des toilettes

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de mise en accessibilité de la salle polyvalente et de l'école maternelle pour un montant prévisionnel, respectivement de 6 350 € et 500 €, soit au total 6 850 €

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès de la Préfecture la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire qui sera joint au dossier

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 – section d'investissement – Opération 81 – article 21318 et 21312

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

B – Dotation de soutien à l'investissement

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'au vu des éléments révélés par la mise à jour du diagnostic « accessibilité des ERP aux personnes handicapées », il propose d'inscrire en premier lieu pour l'année 2016 sur l'Agenda d'Accessibilité programmée, les transformations préconisées pour la salle polyvalente et l'école maternelle, à savoir :

Pour la salle polyvalente :

- Remplacement de la porte latérale avec battant
- cheminements extérieurs et accès à l'établissement
- circulations intérieures horizontales
- pose d'une main-courante
- la mise aux normes des toilettes
- les bars : salle polyvalente et club house (ASH)

Pour l'école maternelle :

- système de communication de présence
- mise en conformité d'une marche
- marquage d'un vitrage
- la mise aux normes des toilettes

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de mise en accessibilité de la salle polyvalente et de l'école maternelle pour un montant prévisionnel, respectivement de 6 350 € et 500 €, soit au total 6 850 €

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès de la Préfecture la Dotation de soutien à l'investissement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire qui sera joint au dossier

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 – section d'investissement – Opération 81 – article 21318 et 21312

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

3 – Création d'un emploi d'Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} Classe contractuel

Entendu les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ère} classe à temps *non complet*, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- Assister les enseignantes dans leur programmation pédagogique ;
- Accompagner les élèves dans les tâches scolaires en assurant leur confort individuel;
- Assurer le rangement et le nettoyage du matériel mis à disposition des élèves au quotidien ; ainsi qu'à la fin et au début de chaque période scolaire ;
- Accueillir les enfants 10mn avant l'horaire officiel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/35ème.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 342, indice majoré : 323.

Le contrat d'engagement sera établi à partir du 1^{er} avril 2016 sur les bases de l'application de l'article 3-3. 5^{de} de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016

Adopté à l'unanimité

4 – Autorisation d'engagement d'un Adjoint Technique de 2^e Classe contractuel

Entendu les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

AUTORISE l'engagement d'un agent contractuel sur l'emploi d'Adjoint Technique 2^e Classe à temps non complet **dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.**

Les attributions consisteront à :

- Entretien des espaces publics (tonte, débroussaillage, élagage, balayage) et la signalisation horizontale et verticale ;
- Participer en équipe aux diverses tâches du service technique;
- Déneiger et saler en période hivernale;
- Veiller à la maintenance de l'outillage communal;

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27,75/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340, indice majoré : 321.

Le contrat d'engagement sera établi à partir du 1^{er} Avril 2016 sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Courrier d'un riverain

M. le Maire fait lecture d'un courrier d'un riverain sollicitant une boîte aux lettres publique Rue Kritt.

B – Informations concernant la voirie

M. le Maire informe les conseillers qu'il continue de relancer l'entreprise en charge de la sécurisation de la Rue Ehret Wantz.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'entrée nord du village avance.

C- Déjections canines

Des distributeurs de sachets de ramassage seront installés sous peu dans le village. Les propriétaires de chiens sont priés de participer à la propreté de notre commune.

La séance est levée à 21 h 30.



Le Maire :
Jean-Georges KARL